COPIL national

« Déploiement de SPLS (suivi et programmation des logements sociaux) »

-

Compte-rendu du COPIL national du 27 novembre 2014

*Le **support de la réunion**, les **supports des témoignages des régions expérimentatrices et en cours de déploiement ainsi que le support de l'intervention de M. Prévot**, transmis en version électronique à l'ensemble des participants et des invités, présentent les messages clés de la réunion, ainsi que les prochaines échéances. L'ensemble de ces documents est également disponible sur le site internet : http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/comites-de-pilotage-nationaux-r435.html.*

Vous trouverez ci-dessous les informations complémentaires résultant des principaux échanges tenus.

Ordre du jour

Introduction

1. Point d'avancement des 8 régions en cours de déploiement et retour d'expérience des 3 régions expérimentatrices
2. Point sur le groupe de travail sur l'accès aux données du financement du logement social
3. Les versions à venir d'ECO-PLS et de SPLS
4. Intervention de M. Prévot sur le logement étudiant
5. Les déploiements à venir en 2015
6. Point sur le groupe de travail sur la dématérialisation
7. Point sur le groupe de travail sur les interfaces

Prochaines étapes et conclusion

Participants

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ENTITE
BASTIAT	Marie	DGALN/DHUP/PH2
BOISSELEAU	Jean-Yves	AORIF, Chef de projet régional
CANU	Christophe	USH
CHAMPENOIS	Chloé	FNAR
CHOREW	Fanny	AR HLM Lorraine
CLAUDON	Marie-Laurence	Cerema Est
COUTANT	Véronique	DGALN/DHUP/PH4, Equipe projet nationale
DADOU	Hélène	DGALN/DHUP/PH

D'ANDURAIN	Camille	EY, Equipe projet nationale
DEBROISE	Sandrine	CDC
DELHAYE	François	ARHLM Nord-Pas-de-Calais
DEMOULIN	Vincent	DREAL Pays de la Loire
FERRE	Antoine	USH
GADEA	Michèle	Cerema Méditerranée
GIROMETTI	Laurent	DGALN/DHUP
GOEPFERT	Yves	MESR, Mission Logement Etudiant
GRANGER	Caroline	EY, Equipe projet nationale
HOUISSE	Cyril	DONC
HOUZEL	Guillaume	Directeur du CNOUS
JOURDAN	Pascal	DONC
LUDMANN	Yann	DGALN/DHUP
MACE	Marion-Anne	CDC
MOUAWAD	Samar	EY, Equipe projet nationale
NAUDIN	Sophie	DREAL Lorraine
PESRET	Clémentine	DGALN/DHUP/PH
PREVOT	Marc	Mission Logement Etudiant
PRZYBYLSKI	Mathieu	DGALN/DHUP/PH4, Equipe projet nationale
SUCHEL	Christophe	DGALN/DHUP/PH2
ZUELGARAY	Thomas	DRIHL, Chef de projet régional

Introduction

L. Girometti, DHUP

- Le déploiement de SPLS constitue un projet porteur de progrès sur le long terme. Il s'achèvera en 2015, avec les 11 régions métropolitaines qui restent à mobiliser dans la démarche. Le déploiement des DOM sera envisagé ultérieurement.
- Le binôme entre DREAL et AR HLM est au cœur d'une démarche de déploiement partenariale et fédératrice. L'application permet de faciliter la mise en commun et le suivi des informations liées au processus de programmation.
- SPLS est un système qui évolue : la seconde version prévue pour le courant de l'année 2015 intégrera notamment la dématérialisation de la chaîne de l'instruction et permettra une adaptation plus souple de l'outil aux besoins identifiés localement.
- Par ailleurs, à terme, le système pourrait être rapproché du Répertoire sur le Parc Locatif Social (RPLS), permettant ainsi un meilleur suivi des logements livrés et des financements accordés. L'ANRU – en tant que financeur du logement social – pourrait également être amené à partager ses données au sein de l'application.
- Le déploiement du système et ses évolutions s'inscrivent dans la dynamique générale de modernisation de l'action publique. Sur ce point, la maquette numérique, évoquée dans le cadre de la dématérialisation, constitue un sujet majeur d'innovation.

A. Ferré, USH

- L'USH s'inscrit dans le même objectif de généralisation de l'application SPLS que la DHUP, à l'échelle du territoire national, courant 2015.
- C. Canu remplace M. Amzallag au poste de directeur adjoint aux études économiques et financières au sein de l'USH.

1. Point d'avancement des 8 régions en cours de déploiement et retour d'expérience des 3 régions expérimentatrices

Cf. pages 6 à 17 du support du COPIL national

Témoignages

Lorraine
S. Naudin, DREAL Lorraine
F. Chorew, ARELOR
Cf. support dédié « SPLS_déploiement Lorraine_ point d'étape_2014_11_20.pdf »

Ile-de-France
T. Zuelgaray, DRIHL
JY. Boisseleau, AORIF

- Le nombre de logements gérés en Ile-de-France (1,2M de logements sociaux, 120 organismes, programmation annuelle moyenne de 30 000 logements) a incité les chefs de projet régionaux à restreindre – dans un premier temps – le périmètre du déploiement de SPLS. L'ensemble des gestionnaires (11 au total, dont 3 délégataires – la mobilisation de la Ville de Paris reste encore en suspens à ce stade) et une vingtaine de maîtres d'ouvrage volontaires sont ainsi intégrés au déploiement 2014. Les organismes concernés représentent environ 60% du parc foncier francilien et ont, pour la plupart, une activité à l'échelle interdépartementale (uniquement 5 ou 6 organismes locaux).
- L'enquête de diagnostic menée au cours de l'été 2014 a permis d'établir des convergences significatives concernant les processus de programmation ; la région a donc opté pour la mise en place d'une charte de gestion unique à l'échelle du territoire. Suite aux deux COTECH régionaux, une version projet consolidée de la charte sera présentée le 28.11.2014 aux gestionnaires et aux maîtres d'ouvrage prenant part à l'expérimentation francilienne.
- La charte de gestion formalise l'intégration de l'outil SPLS dans le processus de programmation ; l'application doit servir le dialogue de gestion existant entre les gestionnaires et les maîtres d'ouvrage. La charte inclut notamment le calendrier et les procédures de programmation (informations attendues par les gestionnaires). Elle traite également du cas particulier des délégataires des aides à la pierre avec mise à disposition.
- Concernant la campagne d'ouverture des droits à l'application, l'Ile-de-France est confrontée à un enjeu de volumétrie : pour les 8 organismes ayant retourné leurs demandes d'habilitation à date, on comptabilise déjà 113 utilisateurs. Ces demandes sont en cours de validation par l'AORIF (tous les utilisateurs n'ont pas encore procédé à leur auto-authentification sur le portail Cerbère).
- *A priori*, aucune session de prise en main de l'application ne sera organisée dans la région. Les didacticiels et les guides d'utilisation mis à la disposition des maîtres d'ouvrage et des gestionnaires par l'équipe projet nationale semblent suffisants. Des sessions de formation pourront être planifiées ultérieurement en cas de demande.

Synthèse du retour des régions expérimentatrices

V. Demoulin, DREAL Pays de la Loire

F. Delhaye, AR HLM Nord-Pas-de-Calais

Cf. support dédié « VD diaporama 3 régions exp - COPIL SPLS 27nov14.pdf »

- A titre d'information, dans le cadre de réunions régionales et suite à l'invitation des gestionnaires, les maîtres d'ouvrage du Nord-Pas-de-Calais ont accepté de partager entre eux les informations concernant leur programmation respective.
- L'utilisation de l'application SPLS par les partenaires des Pays de la Loire, ainsi que la finalisation du cadre qui la formalise (chartes de gestion notamment) semblent plus problématiques que pour les autres régions. De fait, il s'agit du premier territoire pilote et la méthodologie d'accompagnement a pu être améliorée depuis : les acteurs mobilisés sur le territoire font parfois preuve de quelques réticences. Un effort particulier devra être mené courant 2015 pour dépasser les difficultés observées.

Les 3 régions expérimentatrices remontent quelques points liés à l'utilisation du système et à la démarche de déploiement :

- La fréquence de remontée d'informations – concernant notamment l'avancement général des déploiements à l'échelle nationale, les évolutions à venir du système et de l'infocentre ainsi que les conclusions des groupes de travail en cours – semble insuffisante. La DHUP intègrera les chefs de projet des territoires pilotes aux conférences téléphoniques mensuelles des chefs de projet régionaux dès la prochaine conférence (actuellement, seules les 8 régions en cours de déploiement y sont conviées).
- Les utilisateurs accédant aux infocentres SPLS et SISAL avaient remonté l'existence de doublons d'opérations : les deux univers étant distincts (programmation / instruction), il ne s'agit pas véritablement de doublons, mais bien d'une même opération à des stades d'avancement différents.
- Le suivi des délégations pose parfois problème : lorsque les conventions sont renouvelées avec un certain délai, les opérations sont automatiquement redirigées vers les services de l'Etat au lieu du gestionnaire. La méthodologie devra évoluer pour permettre la continuité du suivi de la programmation.

C. Champenois, FNAR

- La mobilisation des binômes DREAL / AR HLM ainsi que celle des maîtres d'ouvrage représente un enjeu clef du déploiement de SPLS.
- L'ensemble des AR HLM en cours de déploiement souligne la charge de travail que représente la phase d'ouverture des habilitations à SPLS. Toutes reconnaissent néanmoins l'intérêt des états récapitulatifs transmis régulièrement par l'équipe projet nationale, pour suivre cette étape et identifier les utilisateurs à relancer (procédure d'auto-authentification sur le portail Cerbère souvent non réalisée).
- La rédaction des chartes de gestion ne semble pas poser de difficultés. Certains territoires ont toutefois mentionné un point d'attention concernant le titre donné au modèle de charte transmis : « Charte de gestion relative au suivi et à la programmation du logement locatif social « SPLS » ». Dans les faits, elle inclut également les PSLA.

- A ce stade et compte tenu du calendrier, le recensement des besoins de programmation est « doublonné » pour la plupart des régions : saisie sur SPLS et enquête sous Excel.
- Les retours des maîtres d'ouvrage qui ont commencé à se saisir de l'application sont globalement très positifs.
- Les AR HLM remontent cependant quelques points d'attention :
    - Risque de doublons d'opérations, lié à la possibilité pour le gestionnaire et le maître d'ouvrage de saisir une opération.
    - Difficultés à définir le moment de saisie des opérations en fonction de leur maturité. La lourdeur du processus de conventionnement APL pèse notamment sur les maîtres d'ouvrage qui tardent à obtenir certaines informations / pièces.
    - Réticence des organismes à saisir les typologies des logements d'une opération dès la demande de programmation, alors que cette donnée peut être amenée à évoluer.

M. Przybylski, PH4

- La vague de déploiement 2014 a été une période de réflexion et de montée en puissance : les modalités d'assistance aux utilisateurs sur le long terme sont en cours de définition. Les utilisateurs manifestent le besoin de disposer d'une assistance apte à répondre aux questions métier au niveau local.
- La campagne d'ouverture des droits sur SPLS – passant par le portail d'authentification Cerbère – est effectivement un processus très lourd, qui ne dépend pas de la DHUP (portail mutualisé à l'échelle du ministère). La question de « l'industrialisation » de cette phase se pose notamment pour les territoires comme l'Ile-de-France où les volumes des demandes d'habilitations attendus nécessitent la mise en place d'une méthodologie optimisée.
    - La DHUP mène actuellement une réflexion sur l'outil Cerbère en vue notamment d'essayer d'accélérer le processus d'auto-authentification.

A. Ferré, USH

- L'USH souligne sa grande satisfaction quant à l'opérationnalité de l'outil SPLS ainsi que face aux retours positifs des territoires. Les maîtres d'ouvrage confirment disposer d'un meilleur suivi de la production.
- L'union s'engage dans la poursuite de sa mobilisation pour les déploiements à venir en 2015.
- Par ailleurs, en appui au travail mené par les régions expérimentatrices sur la fiabilisation des données, et dans la continuité du chantier lancé en 2013, l'USH annonce pouvoir mettre à leur disposition une dizaine de jours d'appui de la part de consultants du cabinet Aatiko. L'objectif de cette intervention consiste notamment à valider un exercice 2014 complet, afin de comparer les données obtenues dans SPLS aux retours théoriques de l'enquête OPL. Pour l'ensemble des partenaires, le déploiement de SPLS doit avoir pour conséquence de réduire le nombre d'enquêtes. Courant 2015, une requête réalisée à partir des données de SPLS devrait permettre aux maîtres d'ouvrage de ces 3 régions de produire automatiquement les fiches bailleurs par département, en préparation de la réponse à l'enquête OPL.
    - La DREAL Pays de la Loire et l'AR HLM Nord-Pas-de-Calais rendent un retour favorable à cette proposition en soulignant que la mesure des écarts est effectivement chronophage.

H. Dadou, DHUP

- La proposition de l'USH concernant le suivi des écarts entre les informations remontées via SPLS et via l'enquête OPL semble très intéressante. En effet, dans un premier temps au moins, une double comptabilité parait indispensable. La suppression progressive de l'enquête OPL – au moins sur les aspects liés à la production – reste un objectif partagé entre les partenaires impliqués dans la démarche.
- Suite au témoignage de la Lorraine précisant que – afin d'éviter de multiplier les instances de gouvernance – le pilotage du déploiement SPLS pour la région est réalisé dans le cadre du bureau du CRH, la DHUP souligne que ce type d'initiative entre dans les objectifs affichés du décret instaurant le CRHH ainsi que dans la dynamique générale de modernisation de l'action publique.

2. Point sur le groupe de travail sur l'accès aux données du financement du logement social

Cf. pages 19 et 20 du support du COPIL national

A. Ferré, USH

- Compte tenu de la sensibilité de la question des accès aux données du financement du logement social, l'USH a souhaité exposer à son comité exécutif du 12.11.2014 les propositions réalisées dans le cadre de la réunion du groupe de travail partenarial, le 15.10.2014.
    - L'ouverture des accès de la base de gestion SPLS aux AR HLM a été validée par l'instance.
    - Concernant l'ouverture des accès aux infocentres SPLS et SISAL, l'USH réunira courant décembre 2014 un groupe de travail interfédéral pour analyser les propositions issues de la réunion du 15.10.2014 ; ses conclusions devraient être rendues pour le prochain COPIL national SPLS.
- Le principe de restriction des accès aux données sur la base d'un accord conventionnel a été adopté par le comité exécutif de l'USH.

M. Przybylski, PH4

- Les anomalies remontées sur l'infocentre SPLS ont été corrigées et testées. Un accès aux DREAL et aux gestionnaires (Etat et délégataires) sera ouvert courant décembre 2014.
- La DHUP produira deux à trois tableaux de bord types sur l'infocentre SPLS pour permettre aux utilisateurs de suivre rapidement les données les plus utiles.
- Un projet de convention nationale sera soumis aux membres du groupe de travail par l'équipe projet nationale courant décembre pour commentaires. Il sera également transmis aux membres du COPIL.

<u>Question</u>

- Quelles données sont visibles pour les utilisateurs de l'infocentre SPLS ?

Les accès à l'infocentre SPLS (comme ceux de SISAL) ne comportent de restriction technique : les données détaillées sont disponibles à l'échelle nationale pour tous les utilisateurs, et ce dès lors qu'une opération est « Validée » par un maître d'ouvrage dans SPLS. La convention en cours de rédaction permettra notamment de définir les bonnes pratiques et les règles de diffusion à respecter.

3. Versions à venir d'ECO-PLS et de SPLS

1. ECO-PLS

Cf. page 22 du support du COPIL national

- La mise en production d'ECO-PLS est prévue pour janvier 2015 – ce notamment afin de ne pas prendre de risque dans la période de fin de gestion. Avant sa généralisation à l'ensemble des régions déployées, des sites pilotes expérimenteront cette nouveauté du système.
- Les régions Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire sont volontaires pour être des territoires pilotes. Les chefs de projet régionaux devront s'assurer de la mobilisation des CRDC concernées.

S. Debroise, CDC
MA. Macé, CDC

- La CDC ne s'inscrit pas dans une vision aussi « open data » que la DHUP ; des compromis devront sans doute être trouvés.
- La récente automatisation des SI internes provoque des difficultés au sein de la CDC. De fait, la récupération des données pour les intégrer à ECO-PLS n'est encore ni stable ni fiable.
- Un partenariat plus rapproché entre la CDC et la DHUP pourra être mis en place en envisageant la tenue d'une réunion plus ciblée sur le sujet, ainsi que la désignation d'un référent en charge de suivre l'évolution de ces points.

Y. Ludmann, DHUP

- L'opérationnalité d'ECO-PLS en janvier 2015 reste conditionnée à la disponibilité des données transmises par la CDC. Le module ayant été lancé sur la base d'un partenariat DHUP / CDC et des fonds ayant été engagés par le ministère, la résolution des problèmes techniques de la CDC doit constituer un objectif prioritaire.

V. Demoulin, DREAL Pays de la Loire

- La DREAL Pays de la Loire a engagé un travail collectif avec la CRDC locale, avec pour objectif en 2015, de fluidifier la gestion des dossiers traités. L'enjeu pour les deux partenaires est d'obtenir une meilleure visibilité sur le stock prévisionnel d'opérations programmées et ce, le plutôt possible.
- Ces informations pourront notamment être exploitées dans le cadre de l'observatoire régional du logement.

2. SPLS V2

Cf. page 23 du support du COPIL national

M. Przybylski, PH4

- Le financement du lot n°1 de la V2 de SPLS est réalisé ; le préfinancement du lot n°2 est également assuré.
- La note de cadrage de la version 2 de SPLS sera diffusée à l'issue du COPIL à ses membres.
- Les évolutions liées à la sécurisation des accès et aux certificats feront l'objet d'une prochaine réunion. Une restitution des échanges tenus est prévue lors du prochain COPIL national SPLS, le 28.01. 2015.
- Les régions déployées sur SPLS seront sollicitées au premier trimestre 2015 afin d'identifier des sites pilotes pour expérimenter la dématérialisation.

Questions

- Qu'est-ce que la « bourse aux opérations », prévue dans le lot n°2 de la V2 de SPLS ?

Cette fonctionnalité – plus particulièrement sollicitée par les territoires tendus – permettra à un service gestionnaire de proposer aux maîtres d'ouvrage d'un territoire donné, une opération référencée sans maître d'ouvrage. Les maîtres d'ouvrage intéressés pourront se positionner sur l'opération en question via SPLS.

- La dématérialisation de la chaine d'instruction fera-t-elle l'objet d'un déploiement en plusieurs étapes ?

Du fait de la problématique du stockage des plans de masse, deux étapes sont effectivement nécessaires. Dans un premier temps, ils seront intégrés à SPLS en mode dégradé, au format PDF ou au format standard IFC.
Une réflexion autour de la maquette numérique est en cours, pour envisager – à terme – un traitement plus dynamique des plans de masse ; PH4 rencontrera B. Delcambre sur le sujet le 28.11.2014.

- Les demandes d'évolution remontée par les utilisateurs de SPLS peuvent-elles être prises en compte par la DHUP ?

Oui, les demandes d'évolutions sont centralisées par l'équipe projet nationale. Elles ne pourront pas être intégrées au périmètre de la V2 de l'application (2015) mais sont classée et hiérarchisées en prévision d'une version ultérieure. Toutes les demandes doivent être transmises à l'adresse habituelle, spls@developpement-durable.gouv.fr.

4. Intervention de M. Prévot sur le logement étudiant

Cf. support dédié « Le Plan Logement des étudiants V27-11-2014 »

M.Prévot, Mission Logement Etudiant

- A ce jour, le suivi des logements étudiants livrés n'est pas possible via le RPLS qui ne permet pas de les identifier.
- Dans le cadre de sa mission et de l'envoi d'un courrier aux préfets et aux recteurs, M. Prévot souhaite pouvoir disposer des informations liées à la programmation ; ces informations sont – pour partie – centralisées dans SPLS.
- M. Prévot engage la DHUP à associer le CNOUS à la consolidation des données du suivi des opérations programmées.

G. Houzel, directeur du CNOUS

- Le CNOUS souligne l'enjeu que représente le logement étudiant pour le territoire : sa pénurie dans certains secteurs est source de ségrégation et accroit l'échec scolaire. Son développement constitue l'une des principales conditions d'attractivité de l'enseignement supérieur.
- Les logements étudiants étant pour la plupart des logements ordinaires, leur identification et leur suivi reste complexe.
- Un partenariat rapproché entre le CNOUS et la DHUP permettrait de consolider les données accessibles par chacun.

H. Dadou et M.Przybylski, DHUP

- La DHUP précise que – du fait de sa mission – le CNOUS n'a pas vocation à accéder directement à SPLS. Seuls les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires (DDT et délégataires) sont visés. De fait, les quelques CROUS maîtres d'ouvrage pourront se voir ouvrir des accès au système.

- Concernant la source des données nécessaires à la préparation des courriers à adresser aux recteurs et aux préfets dans le cadre de la mission menée par M. Prévot :
    - Les opérations financées remontant à un passé récent (*a priori*, depuis 2007), sont centralisées dans l'infocentre SISAL.
    - Les opérations plus anciennes devront être collectées manuellement.
    - Les opérations agréées à partir du 01.01.2015 pourront être extraites de SPLS.

  Attention, pour les régions qui gèrent un volume important d'opérations (Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte-D'azur principalement), la transmission des données demandées est susceptible de représenter un temps considérable.

- Au sujet de la méthodologie de collecte des informations :
    - Pour les territoires qui utilisent SPLS, la DHUP transmettra à la Mission Logement Etudiant une extraction des données du système (logements étudiants uniquement).
    - Pour les autres territoires :
        - Ceux qui le souhaitent anticipent un déploiement partiel de l'application, en ne saisissant dans SPLS que les opérations contenant des logements étudiants ;
        - Les autres répondent au questionnaire mis à disposition par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- La DHUP s'engage à transmettre à la Mission Logement Etudiant – à un rythme mensuel – une extraction contenant les données sur l'ensemble des logements identifiés comme « étudiants ».

- PH4 doit prochainement rencontrer le CGEDD concernant la possible intégration des foyers au RPLS. La question du logement étudiant pourra également être abordée.

5. Les déploiements à venir en 2015

Cf. page 27 du support du COPIL national

C. Champenois, FNAR

- Une information concernant le déploiement 2015 a été diffusée par la FNAR, auprès des chargés de mission. Le plan de charge de chaque région est en cours de planification pour l'année à venir.
- Les AR HLM des territoires ayant déployé en 2014 seront sollicitées pour effectuer un retour d'expérience auprès des régions à déployer en 2015.
- La FNAR souhaite s'assurer que toutes les régions concernées par le déploiement seront accompagnées.

M. Przybylski, DHUP

- La DHUP confirme que l'accompagnement des 11 régions à déployer sera pris en charge au niveau national. Des négociations sont en cours avec le Cerema.

A. Ferré, USH

- L'USH suggère que les 11 régions à déployer en 2015 démarrent les saisies effectives dans l'application à partir de la livraison de la version 2 de SPLS. Le COPIL valide cette proposition.

6. Point sur le groupe de travail sur la dématérialisation

1. Point sur le groupe de travail sur la dématérialisation

Cf. page 29 du support du COPIL national

V. Coutant, DHUP

- PH4 a rencontré la mission des archives publiques concernant le stockage des pièces jointes nécessaires à l'instruction des dossiers :
    - Aujourd'hui, dans l'administration, seul le ministère de l'économie a développé un système d'archivage électronique.
    - Des formats de stockage prédéfinis, utilisés hors et dans l'administration, sont d'ores et déjà identifiés, en fonction de la nature des pièces.
    - *A priori*, les pièces devraient être conservées une dizaine d'années et non pour toute la durée du financement des opérations de logement social (40 à 60 ans).
    - Les DDT étant signataires des décisions de financement, le stockage des pièces doit être prévu à l'échelle départementale.
- Des enjeux de sécurité ont été pointés et notamment l'identification des utilisateurs à l'origine des dépôts de documents sur le portail pose question (certificats d'authentification) :
    - Les réponses des experts qui seront sollicités dans les semaines à venir permettront d'avancer sur ce point.

- Les solutions qui seront adoptées devront être étudiées dans la perspective de l'homogénéisation des systèmes (SNE notamment).

A. Ferré, USH

- L'USH souligne la nécessité d'approfondir la réflexion sur la problématique de l'identification individuelle des utilisateurs sur SPLS (dans le cadre du SNE notamment, l'identification est réalisée au niveau de l'organisme).
- La mise en cohérence des besoins d'échange entre les partenaires (services de l'Etat, monde HLM, CNAF,…) représente un enjeu majeur.
- Le 22 janvier 2015, l'USH organise - avec l'appui du club Habsis - une journée d'information sur les SI et leur environnement (interfaces, etc.). La question de la sécurisation des accès aux différentes applications sera notamment abordée. PH4 ainsi que les DREAL et les AR HLM volontaires sont invitées à participer à cette rencontre.

2. Restitution de l'enquête sur le conventionnement APL

Cf. pages 30 à 33 du support du COPIL national

7. Point sur le groupe de travail sur les interfaces

Cf. page 35 du support du COPIL national

A. Ferré, USH

- Il semble préférable de se concentrer dans un premier temps sur la dématérialisation de la chaîne de l'instruction. La réflexion autour des interfaces nécessite une vision plus globale de l'application et pourra être envisagée par la suite, en s'appuyant notamment sur les éléments actés dans le cadre du chantier dématérialisation.
- Les évolutions à venir sur les fonctionnalités du système confirment cette nécessité de temporiser les travaux autour des interfaces.
- Malgré ces contraintes, une réunion de lancement pourra être organisée dans les semaines à venir afin notamment de recueillir les avis d'experts.
- Deux enjeux principaux ont d'ores et déjà été identifiés :
    - Certificats : selon que les utilisateurs accèdent au système via un webservice ou non, les modalités d'identification varient. L'équipe projet devra disposer de la vision la plus prospective possible.
    - Convergence des méthodes : concernant notamment le dispositif d'échange dans le cadre du dossier unique. Les éditeurs de logiciel devront être mobilisés.

Y. Ludmann, DHUP

- La DHUP confirme la nécessité de temporiser le lancement du chantier à mener sur les interfaces. De plus, dans le cadre du déploiement de SYPLO, l'expérience a montré que les bailleurs qui sollicitaient en premier lieu des interfaces ont finalement pris conscience qu'elles

n'étaient pas nécessaires : il est donc préférable de laisser les utilisateurs s'approprier l'outil avant de l'envisager.

- A ce stade, les chefs de projet régionaux d'Ile-de-France n'ont pas recensé de demande spécifique d'interfaces de la part des maîtres d'ouvrage du territoire.

Prochaines étapes et conclusion

Cf. page 37 du support du COPIL national

- Le projet de convention nationale sur l'accès aux données de financement du logement social – rédigé sur la base des propositions issues de la réunion du groupe de travail sur l'accès aux données du 15.10.2014 – sera transmis aux membres du groupe de travail et du comité de pilotage courant décembre 2014 pour commentaires.
    - Le groupe interfédéral proposé par le comité exécutif de l'USH du 12.11.2014 se réunira *a priori* courant décembre 2014.
    - Une nouvelle réunion du groupe de travail sur l'accès aux données du financement du logement social pourra être organisée entre la tenue de la réunion du groupe interfédéral et la signature de la convention, en fonction des retours des différents partenaires.
    - La validation définitive et concertée de la convention nationale est prévue courant janvier 2015.